



Département du Jura

Mairie de Mouchard

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8

Présents :

Sandra HÄHLEN, Virginie FALCINELLA-GILLARD, Georges MONNIER, Audrey WEST-LAMY, Yves CHALUMEAU, Emilie DACLIN, Anne LE GUIRIEC, Benoit RATTE, Sylvain GONI SAN MARTIN, Michel ROCHET, Jocelyne GENELETTI

Absents excusés : Claudine MILLER donne pouvoir à Georges MONNIER, Sandrine DEBRAND donne pouvoir à Audrey WEST-LAMY

Absent : Patricia BOIVIN

Mme Jocelyne GENELETTI arrive à 19h02. Mme Emilie DACLIN arrive à 19h03 et M. Daniel FERNIOT arrive à 19h12.

Mme. Virginie FALCINELLA-GILLARD est nommée secrétaire.
L'ordre du jour est accepté.
le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2025 est adopté.

M. ROCHET précise cependant que le nom de Mme LE GUIRIEC n'était pas indiqué suite à l'abstention qu'elle a émis pour le point suivant abordé : installation d'un distributeur de pizzas sur la commune.

Délibération n° 16-2025 DPU ROBERT – AVIET et MOINDROT

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains situés 10 rue de Certemery à Mouchard cadastrés AB 23 et 241 appartenant à M. ROBERT Philippe.

Délibération n° 17-2025 DPU BROCHET – WOLFERSPERGER

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré,

- décide à l'unanimité des présents de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente du terrain situé 13 rue de la Tuilerie à Mouchard cadastrés C 265 et 267 appartenant à Mme BROCHET Isabelle.

Délibération n° 18-2025
Attribution du Marché : Aménagement de voirie

Un appel d'offre a été mis en place afin d'intervenir sur 4 rues de la commune :
Rue de la Croix Rousse, rue de Strasbourg, rue du 11 Novembre, rue de la République.
6 entreprises ont répondu.

L'entreprise BONNEFOY présente le maximum de points, la commission a décidé de retenir cette entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'entreprise BONNEFOY
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n° 19-2025
Révision du plan de financement

Le coût prévisionnel des travaux relatif à l'aménagement du champ de foire s'élève à 413 845€ HT.
Le projet étant éligible à des différentes aides, la commune en fait la demande :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet d'aménagement du champ de foire pour un montant de 413 845€ HT.
- Autorise le maire à demander les financements possibles :
 - o DETR à hauteur de 30%
 - o ENVI à hauteur de 12.08%
 - o Dotation JURA à hauteur de 30%
- Approuve le plan de financement prévisionnel,
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. ROCHET vote contre en précisant qu'il est contre le projet, Mme Le Maire lui fait remarquer qu'il est possible d'être CONTRE un projet mais POUR des aides, cela signifie simplement « travailler pour la commune ».

Délibération n° 20-2025
Avant projet E-LUM

Afin de remplacer les derniers luminaires énergivores situés sur la commune, le SIDEC entame la 6^{ème} et dernière tranche de travaux.

Le montant de l'intervention est réparti à part égales entre la Commune et le SIDEC à hauteur de 15 000€ HT chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le renouvellement des luminaires
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Délibération n° 21-2025
Règlement Intérieur de la SPL

La Commune et le SIDEC ont récemment créé une SPL, un règlement intérieur doit être appliqué dès lors qu'ils sont en situation de quasi-régie.

Ce règlement permettra de s'abstenir de toutes procédures de publicité et mise en concurrence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le règlement intérieur de la SPL
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Mme Le Maire informe que la commune de ST AMOUR fera prochainement partie de la SPL, elle fait remarquer également la réussite du SIDEC pour avoir créé la SPL en un an seulement.

M. ROCHET demande si la commune a connaissance du prix du KW/h que la SPL appliquera, Mme Le Maire lui répond positivement et que chaque utilisateur possède un tableau des tarifs. Le plus gros consommateur et gagnant sera le Lycée du Bois qui verra sa TVA passer de 20% à 5%. La Maison de Santé, elle gagnera en stabilité et en temps d'entretien.

Délibération n° 22-2025
Plan Communal de Sauvegarde

Afin de pouvoir réagir face à différentes situations de crise (séismes, inondation, tremblement de terre...) la commune doit se munir d'un Plan Communal de Sauvegarde, elle-même placée en risque sismique modéré.

Ce document doit être transmis au service « Défense Protection Civile » de la Préfecture, du SDIS ainsi qu'à la Gendarmerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le PCS
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. CHALUMEAU rappelle que le PCS a été reçu par tous les membres du Conseil avec la convocation à la séance.

M. ROCHET tient à saluer le travail effectué par M. CHALUMEAU. Il y a cependant des précisions à aborder :
-0/2 : le gymnase est classé en catégorie 4 et peut accueillir 200 personnes, plus loin il est indiqué 1000 personnes.

Une incohérence est soulevée sur la capacité d'accueil entre 1000 personnes et 750 la nuit.

-Le Paladium n'a pas été sollicité car le commerce était fermé.

-4/8 et 7/3 : Pourquoi ne pas lister les matériels du Lycée du Bois (transpalette, fenouic...), M. CHALUMEAU répond qu'il n'a pas souhaité solliciter le Lycée.

-7/2 : Une erreur d'orthographe a été commise sur le Nom du Directeur de l'Institut des Compagnons M. BENANI.

M. CHALUMEAU rappelle qu'il restera la mallette avec le nécessaire de survie à préparer.

Il précise également que si des personnes sont volontaires pour apporter leur aide, elles seront les bienvenues et pour finir il remercie toutes les entreprises qui ont répondu au questionnaire.

Précise que la nouvelle municipalité de 2026 devra le réactualiser.

Mme Le Maire évoque le fait que le Préfet VIGNON lors d'une intervention à mentionné un guide sur lequel il était possible de s'appuyer pour gérer les mouvements de panique éventuels.

QUESTIONS DIVERSES – COMMUNICATIONS

Mme Le Maire informe :

- Mme GUICHARD remercie vivement la commune pour le colis de fin d'année ainsi que le bouquet et la visite des membres du CCAS pour fêter ses 100 ans.

- La CCVA lance une opération piégeage des Frelons asiatiques, la commune possèdera prochainement 5 pièges à disposer à des endroits stratégiques. Jocelyne GENELETTI en tant que référente fait part de certaines informations lorsqu'un nid de frelons est constaté.

Elle en profite aussi pour évoquer l'arrivée potentielle des chenilles processionnaires. La FREDON reste l'organisme à contacter en cas de besoin.

- MMA, association créée par Alix JEANGUILLAUME, a organisé un stage découverte de boxe pour les enfants le samedi 10/03/2025.

- LOTO, le club de Loisirs des 3 moulins de Cramans, a organisé un loto à la salle des fêtes le dimanche 02/03/2025.

- Don du Sang, a organisé sa collecte à la salle des fêtes le mardi 04/03/2025.

- Eclairage du Stade, actuellement 9 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, mais il n'y aura pas de CAO compte tenu du prix. 3 entreprises devront approfondir leurs propositions.

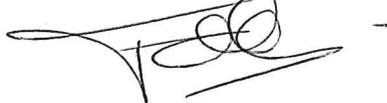
Les travaux de voirie ainsi que l'éclairage du stade débiteront aux environs de la fin Avril.

- L'affichage des coordonnées des professionnels de santé de la Maison de Santé est mis à jour par la CCVA. L'entretien de la sculpture de PIO est également à la charge de la CCVA.

- La commune va solliciter l'ONF afin de voir s'il existe un règlement d'occupation des chemins forestiers concernant les engins de débardage pour les causes de dégradations occasionnées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

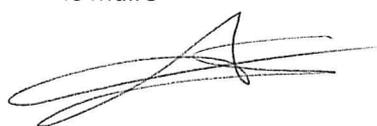
Le secrétaire de séance



Virginie FALCINELLA-GILLARD



le Maire



Sandra HÄHLEN